

E  
H  
P  
A  
D



SAINT JOSEPH  
FLANGEBOUCHE

# SYNTHESE

## PROJET D'ÉTABLISSEMENT

### 2025 – 2029

*« Vivre ensemble dans le respect, la confiance et la convivialité à l'EHPAD Saint-Joseph »*



**EHPAD SAINT JOSEPH**

**9 RUE DE L'HOPITAL**

**25390 FLANGEBOUCHE**

<b>PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT.....</b>	<b>1</b>
1. Activités de l'établissement.....	1
2. Valeurs de la structure.....	2
3. Nos axes stratégiques.....	3
4. Nos partenaires.....	5
5. Les constats et évolutions.....	5
<b>ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE ACCUEILLIE.....</b>	<b>6</b>
1. Modalités d'accompagnement.....	6
2. Modalités d'expression et participation de la personne accueillie et de son entourage	7
3. Les ressources humaines.....	8
<b>RBPP.....</b>	<b>11</b>
1. RBPP 1 : la bientraitance : définition et repères pour la mise en oeuvre.....	11
2. RBPP 2 : les attentes de la personne et le projet personnalisé.....	13
3. RBPP 3 : concilier vie ne collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement.....	15
4. RBPP 5 : la démarche éthique dans les établissements et services sociaux et médico sociaux.....	17
5. RBPP 9 : de l'accueil de la personne à son accompagnement.....	19
6. RBPP 10 : organisation du cadre de vie et la vie quotidienne et sociale.....	21
7. RBPP 11 : l'accompagnement personnalisé de la santé du résident.....	23
8. RBPP 13 : prise en compte de la souffrance psychique de la personne âgée.....	25
9. RBPP 18 : ouverture de l'établissement à et sur son environnement.....	27
10. RBPP 20 : le soutien des aidants professionnels.....	28
11. RBPP 21 : mise en œuvre de la stratégie d'adaptation à l'emploi des personnes au regard des populations accompagnées.....	29



# PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

## 1. Activités de l'établissement

---



L'établissement de Flangebouche est une structure publique autonome d'une capacité d'accueil de 145 lits et places réparties comme suit :

- 90 lits d'Hébergement Permanent
- 3 lits d'Hébergement Temporaire
- 10 places d'Accueil de Jour
- 42 places de SSIAD, avec intervention sur 42 communes du canton de Pierrefontaine-les-Varans, Vercel, Ornans et Montbenoit.

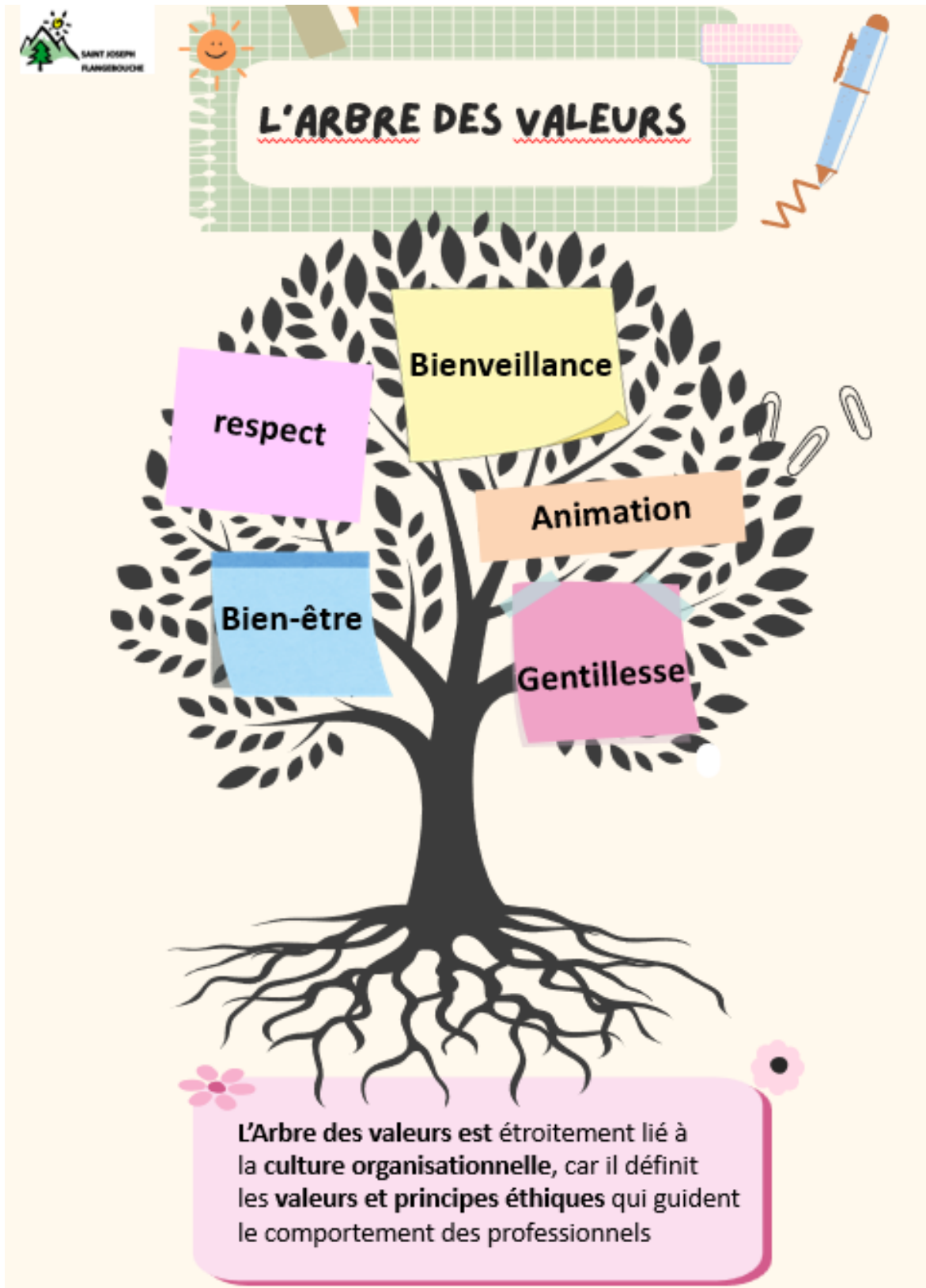
L'EHPAD Saint-Joseph propose donc plusieurs types d'accueils. L'hébergement peut être permanent, temporaire ou de jour.

L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale départementale pour la totalité de sa capacité (autorisation du 4 janvier 2017, pour une durée de 15 ans)

Chaque personne âgée dont les revenus ne permettent pas de couvrir en totalité les frais d'hébergement en établissement peut demander à bénéficier de l'aide sociale pour la prise en charge de la somme restant à payer.

Dans ce contexte, le versement de l'aide sociale intervient uniquement en complément de la contribution des époux aux charges du mariage et de l'obligation alimentaire, c'est-à-dire après que la famille s'est mobilisée sur le plan financier en faveur du bénéficiaire.

## 2. Valeurs de la structure



### 3. Nos axes stratégiques

---

#### **AXE 1 : Place de l'EHPAD sur le territoire de santé des portes du Haut-Doubs**

- Accompagner la réforme du SSIAD.
- Transformer l'accueil de jour en PASA dans l'hypothèse d'une baisse de la fréquentation (potentielle conséquence de l'ouverture de l'EHPAD de Valdahon en mars 2026)
- Collaborer avec la Communauté de Communes des Portes du Haut Doubs pour le transport à la demande de l'accueil de jour.
- Echanger avec la CPTS des Portes du Haut-Doubs comme pourvoyeur de ressources et permettre de connaître les professionnels du territoire
- Bénéficier des formations/sensibilisations organisées par les CPTS
- Assurer la liaison entre les médecins généralistes et l'établissement
- Poursuivre la coopération avec : l'HAD, les soins palliatifs, la plateforme géronto-psychiatrique, les laboratoires, la plateforme d'imagerie.
- Renforcer la coopération avec la direction commune tout en gardant son identité et son autonomie, inscription dans le GHT.

#### **AXE 2 : Garantie d'une offre de service optimale auprès de l'utilisateur**

- Améliorer la continuité, la qualité et la sécurité des soins
- Alimenter le plan d'actions (évaluation externe HAS, inspection maltraitance)
- Sécuriser le circuit du médicament
- Développer des formations en interne afin d'adapter les compétences à la prise en soin du sujet âgé.
- Consolider notre partenariat avec l'HAD et les soins palliatifs.
- Poursuivre les PVP ainsi que les réévaluations.
- Prévenir les chutes
- Mettre en place des actions pour diminuer l'agressivité dans les UVP.
- Former les bénévoles aux pathologies de la personne âgée vieillissante. (Médecin coordonnateur)
- Maintenir une vigilance épidémiologique et hygiénique (infirmière hygiéniste)
- Maintenir une offre hôtelière de qualité (linge, restauration, eau, DASRI, légionnelle)

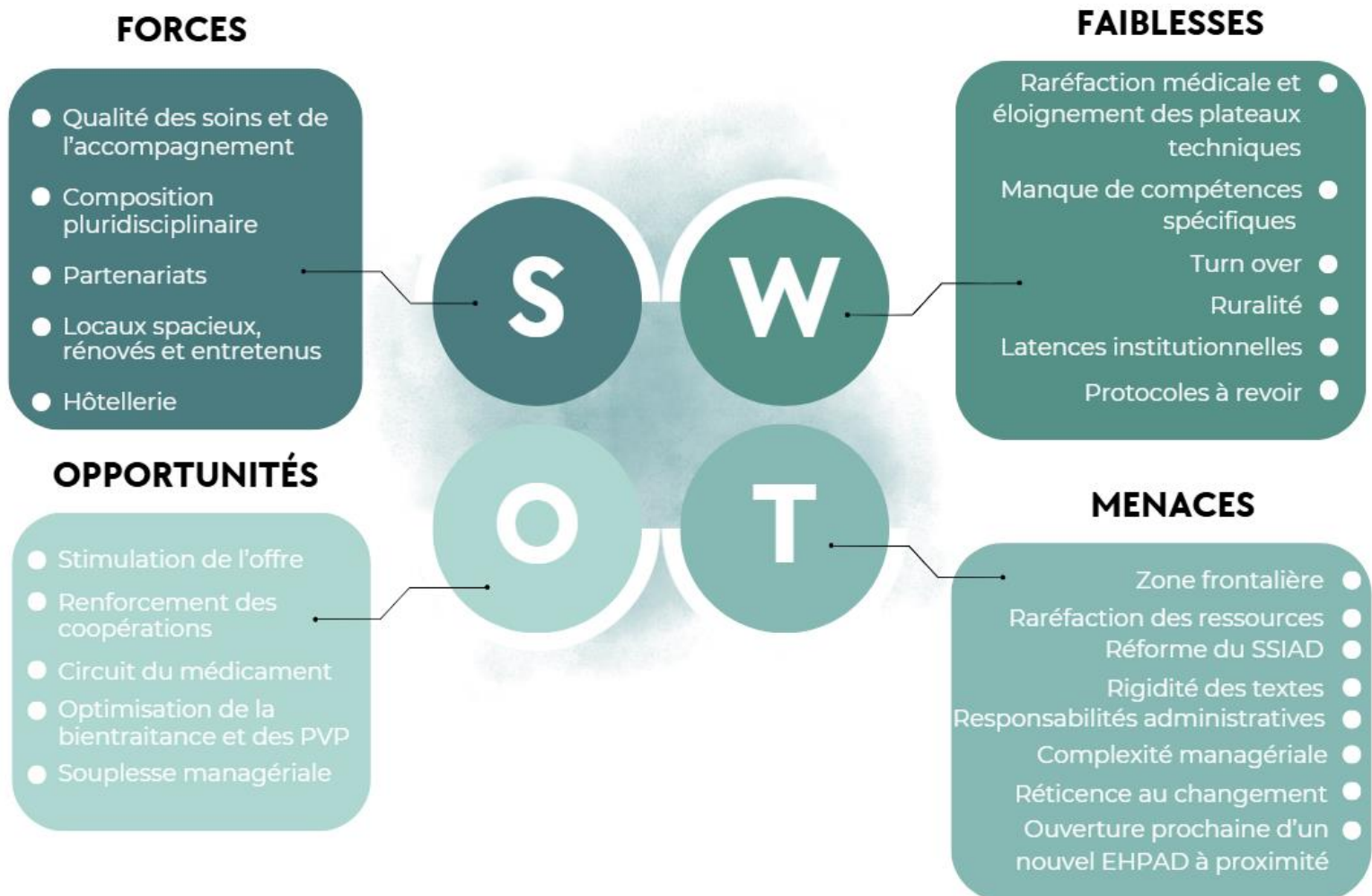
#### **AXE 3 : maintien d'une gestion humaine matérielle et financière équilibrée**

- Finaliser le DUERP.
- Mettre en place des actions en faveur du développement durable.
- Mettre en place des supports d'informations modernes et sécurisés : messagerie sécurisée, nouveau logiciel de soins, DMP, protection cyber attaque

#### AXE 4 : optimisation de la communication

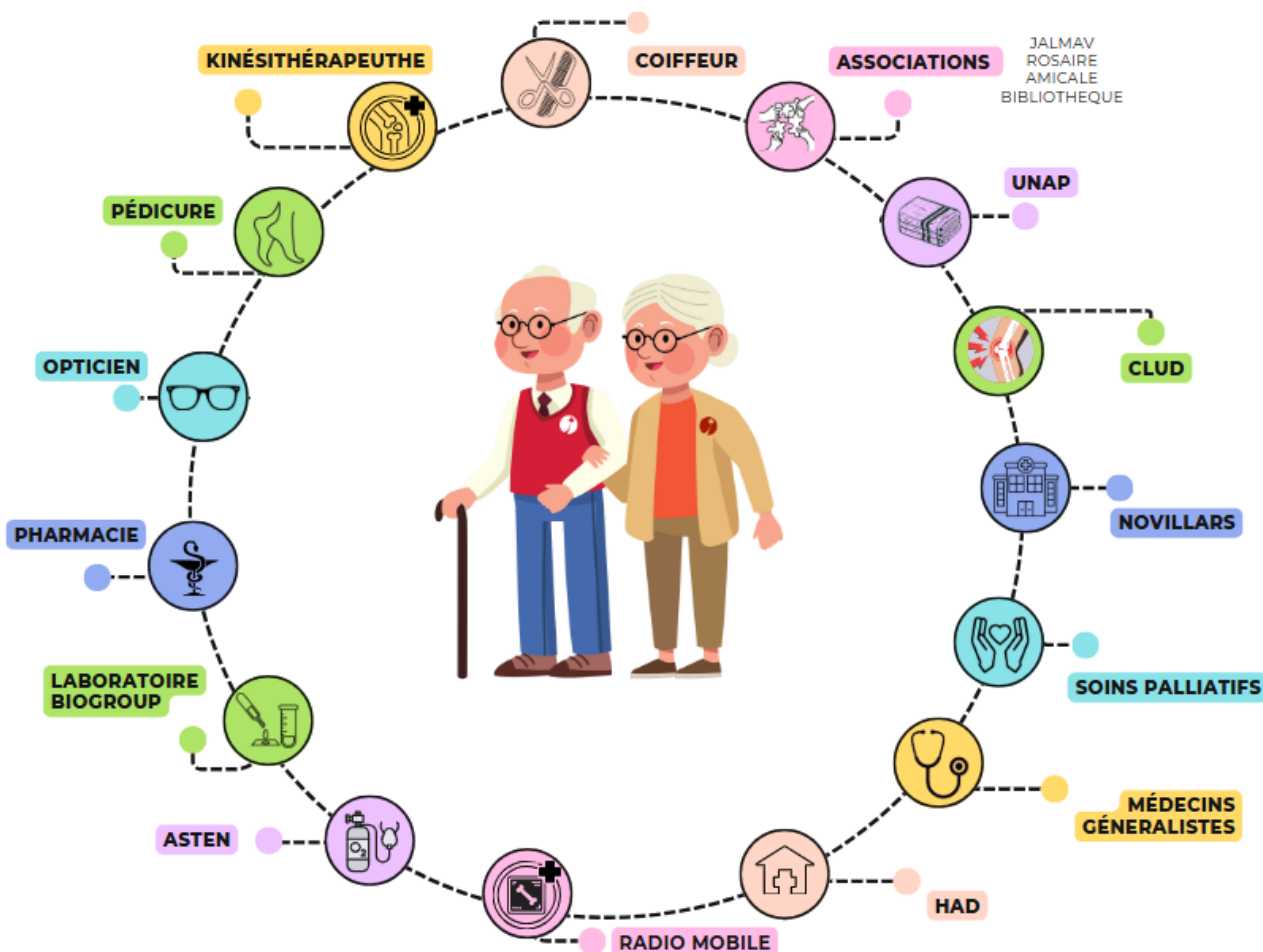
- Mettre en place des journées d'informations pour les nouveaux professionnels (information des personnels sur les différentes instances, les droits et devoirs des professionnels, projet d'établissement, lignes directrices de gestion...)
- Poursuivre les réunions des familles 1 fois par an.
- Améliorer la cohésion générale de l'établissement : développer la solidarité inter-service et les moments de convivialité.

La gouvernance a mené une analyse S.W.O.T. afin de définir ses forces et faiblesses, menaces et opportunités :





## 4. Nos partenaires



## 5. Les constats et évolutions

COMPARAISON 5 ans	2020		2021		2022		2023		2024	
âge moyen	85,28 ans		84,62 ans		85,67 ans		84,66 ans		85,61 ans	
répartition homme / femme	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes
	23	46	29	57	30	60	24	66	24	59
taux d'occupation	Hébergement permanent	81,88%	Hébergement permanent	91,91%	Hébergement permanent	96,96%	Hébergement permanent	99,49%	Hébergement permanent	100,70%
	Hébergement temporaire	84,30%	Hébergement temporaire	61%	Hébergement temporaire	39,70%	Hébergement temporaire	99,70%	Hébergement temporaire	104,30%
	Accueil de jour	46,39%	Accueil de jour	67%	Accueil de jour	74,17%	Accueil de jour	74,04%	Accueil de jour	73,39%
	SSIAD	99,71%	SSIAD	93,03%	SSIAD	97,97%	SSIAD	98,29%	SSIAD	104,68
absentéisme (hospitalisation / séjour)	hospitalisations	séjour	hospitalisations	séjour	hospitalisations	séjour	hospitalisations	séjour	hospitalisations	séjour
	P : 185	P : 20	P : 188	P : 12	P : 115	-	P : 156	P : 15	P : 142	-
mouvements des personnes (entrées et sorties)	entrées	sorties	entrées	sorties	entrées	sortie	entrées	sorties	entrées	sorties
	44	37	47	30	30	23	38	35	36	42
description des pathologies / état de dépendance (GIR)	moyenne GIR		moyenne GIR		moyenne GIR		moyenne GIR		moyenne GIR	
	841		775		797,65		830,13		821,61	
	P = permanent									

Nous pouvons constater que l'entrée en institution se fait tardivement notamment lorsque le maintien à domicile n'est plus sécurisé. Il est à noter que les résidents entrants présentent une grande dépendance que ce soit physique, somatique, psychique ou d'isolement social.



# ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE ACCUEILLIE



## 1. Modalités d'accompagnement

---

L'établissement a pour missions :

- D'accompagner la personne dans les différentes étapes de la vie, dans un esprit de complémentarité et de partenariat.
- De maintenir et préserver l'autonomie de la personne.
- De maintenir le lien social et développer l'utilité sociale.
- D'offrir une réponse de proximité aux besoins des personnes vieillissantes.

L'établissement est une réelle réponse aux besoins d'accompagnement de la personne accueillie. En effet, l'ensemble du personnel s'organise afin de mettre en place des pratiques permettant d'accompagner les résidents dans les actes essentiels de leur vie quotidienne.

Cet accompagnement se traduit par plusieurs actions dont voici la liste :

- L'hygiène
- Les soins
- L'alimentation
- L'entretien du linge
- L'animation

Cet accompagnement permet aux résidents de pouvoir vivre dans le respect de leur dignité.

## 2. Modalités d'expression et participation de la personne accueillie et de son entourage

---

- Le projet de vie personnalisé
- La notion du soignant référent
- Le conseil de la vie Sociale
- Evènements festifs
- Réunion des familles
- Commissions menu
- Commissions animations
- Enquête de satisfaction
- Circuit de plaintes et réclamations

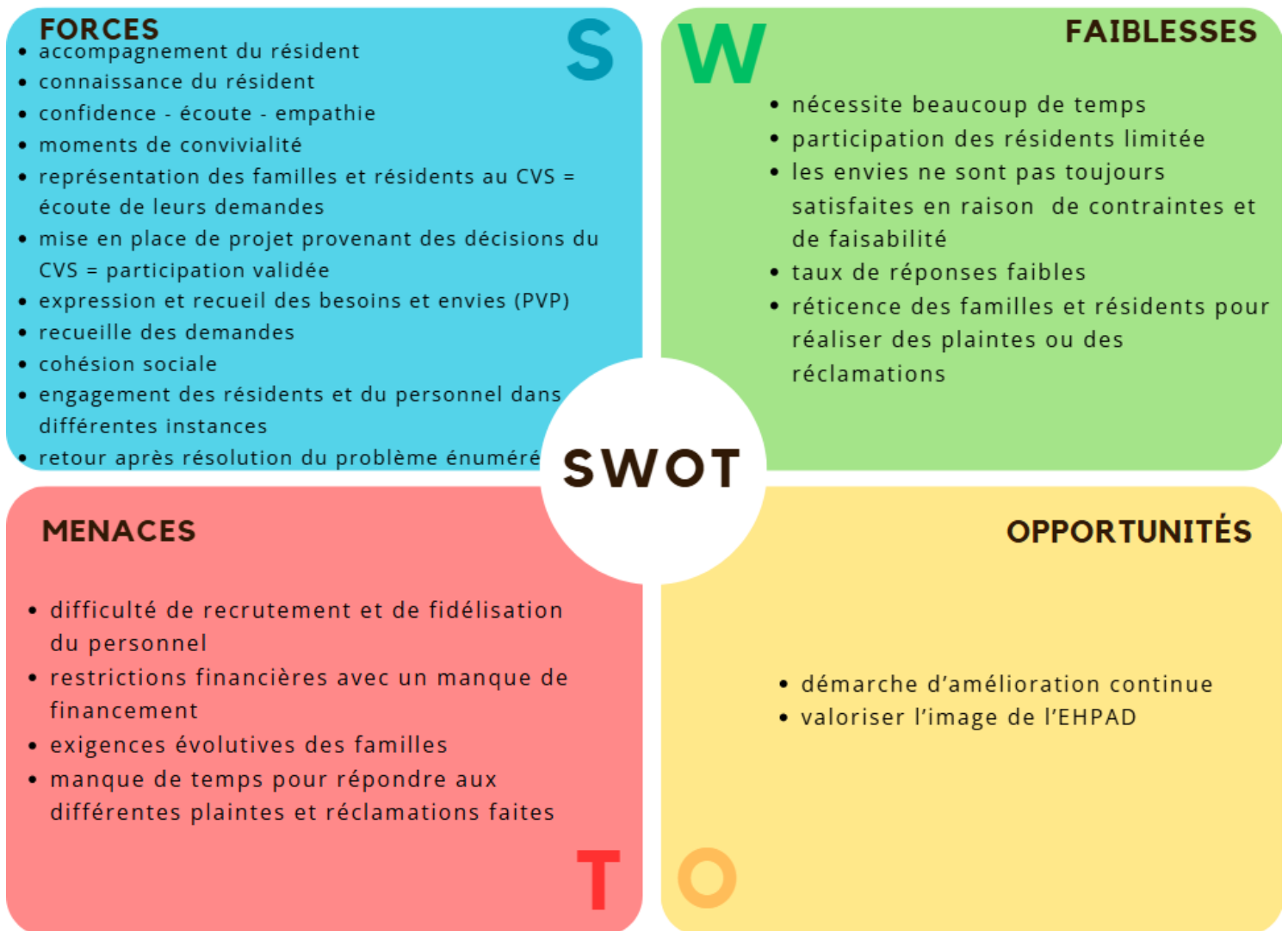
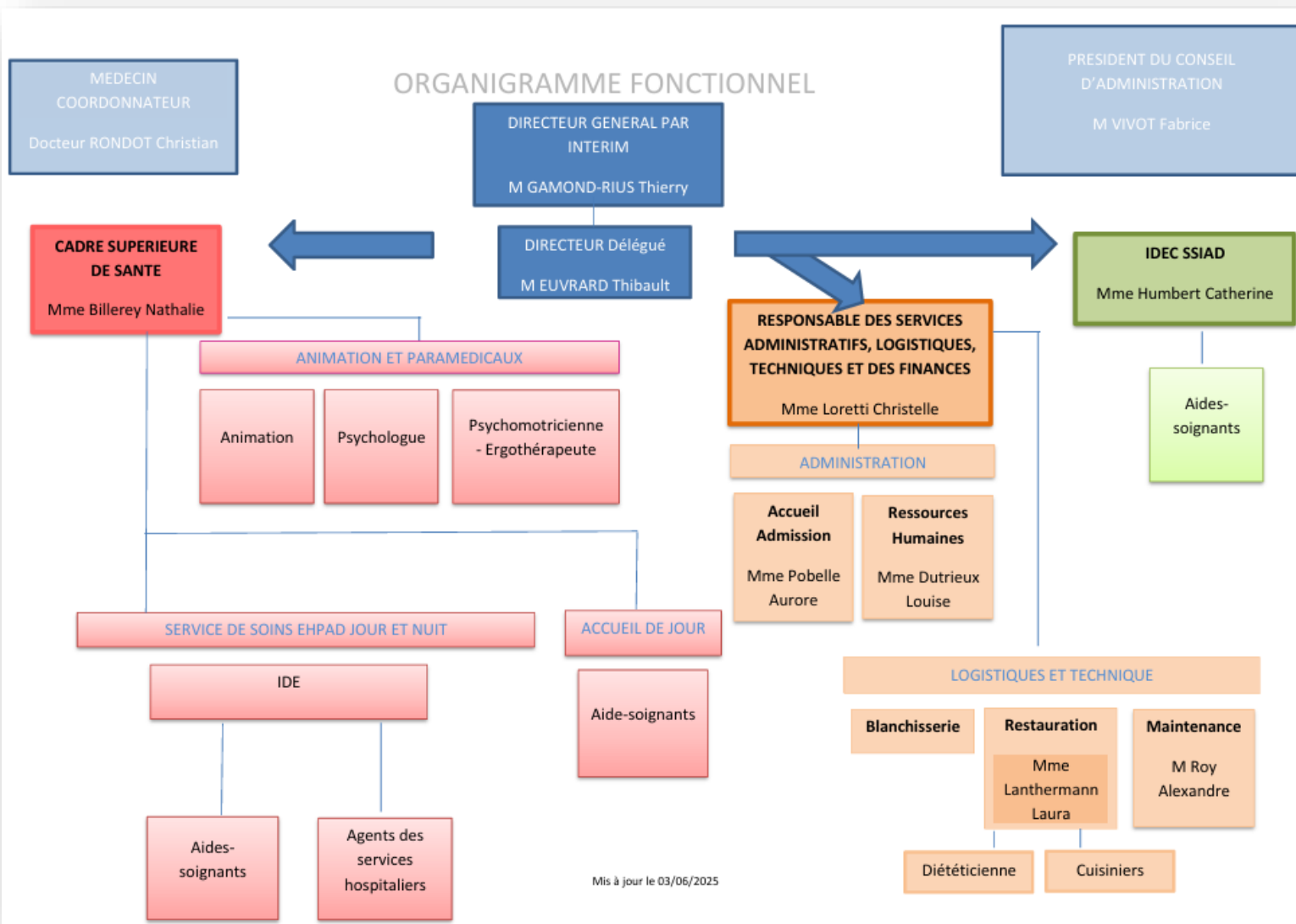
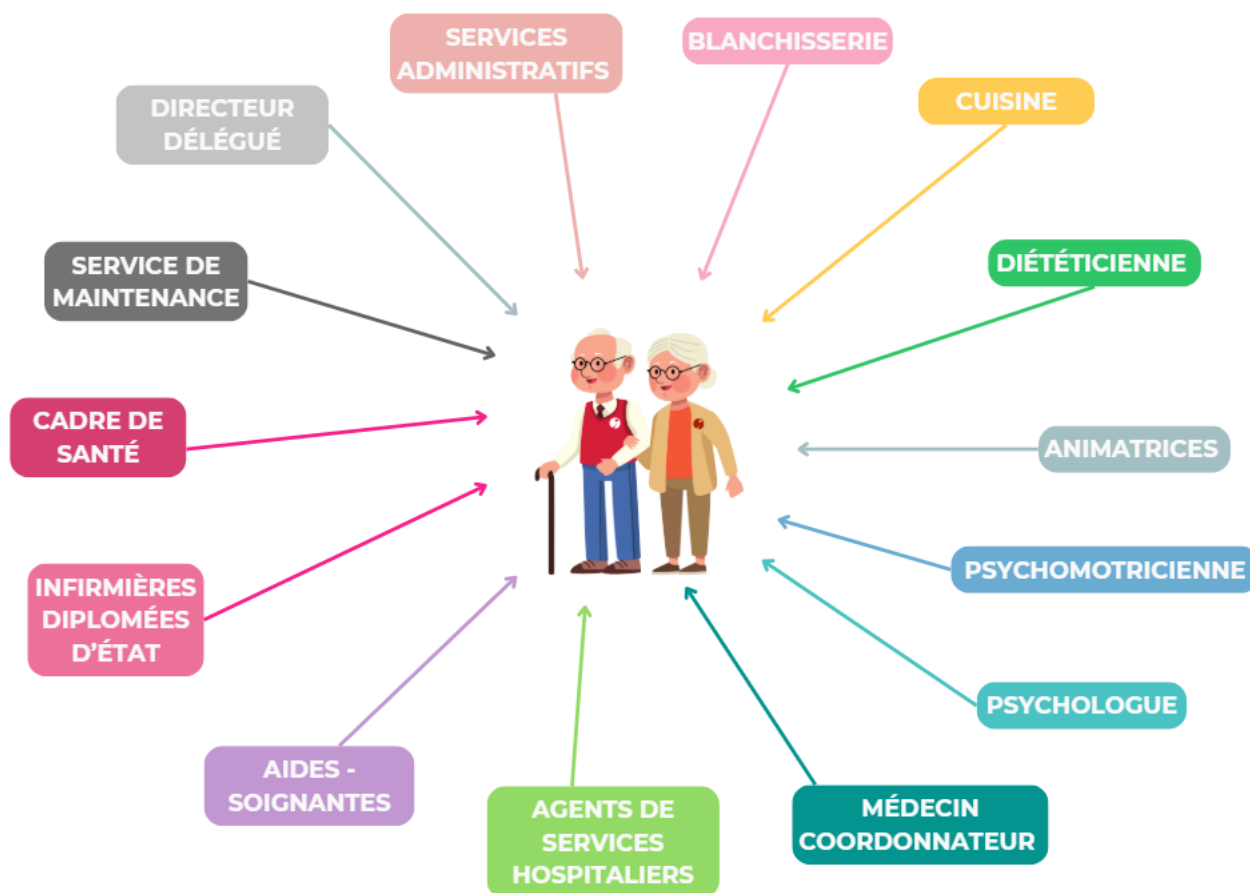


Figure 1 - SWOT modalités d'expression et de participation

### 3. Les ressources humaines



Les personnes âgées accueillies sont alors placées au cœur des préoccupations de chacun des professionnels.



L'EHPAD a adopté un mode d'organisation de travail pour l'équipe paramédicale.

SERVICES	PROFESSIONNELS	JOUR		NUIT	
		Nombre/jour en Semaine	Nombre/jour en week end	Nombre/jour en semaine	Nombre/jour en week end
EHPAD	AS	10	10	2	2
	ASH	6	6	1	1
	IDE	2	2	-	-
SSIAD	AS	6	4	-	-
ADJ	AS	2	-	-	-



## OBJECTIFS D'ÉVOLUTION, DE PROGRESSION ET DE DÉVELOPPEMENT

Pour conclure, ce projet d'établissement repose sur quatre axes stratégiques majeurs :

- Place de l'EHPAD sur le territoire de santé des Portes du Haut-Doubs
- Garantie d'une offre de service optimale auprès de l'utilisateur
- Maintien d'une gestion humaine, matérielle et financière équilibrée et
- Optimisation de la communication.

Il est important pour l'EHPAD Saint Joseph de s'ancrer dans le territoire. Le travail en réseaux dans ce domaine est primordial afin d'offrir un accompagnement complet de qualité.

### **Le résident reste au cœur des préoccupations de chacun !**

Il est nécessaire de lui garantir un accompagnement personnalisé et sécurisé.

Le bien-être au travail de tous les professionnels est primordial pour une prise en charge optimale et bienveillante des résidents.

L'équilibre financier fait partie intégrante de la gestion et du bon fonctionnement de l'établissement.


La communication est nécessaire pour l'adhésion et une cohésion participative des professionnels, des résidents et des familles.

Le projet d'établissement de l'EHPAD Saint Joseph s'inscrit dans une volonté de démarche d'amélioration continue des services proposés aux usagers.

*Vous trouverez en annexe l'ensemble des Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles vous concernant.*

# RBPP

## 1. RBPP 1 : la bientraitance : définition et repères pour la mise en oeuvre




V. 2024

Fiche n°1

### La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre

Selon les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de la Haute Autorité de Santé (HAS) publiées en 2008 & 2012



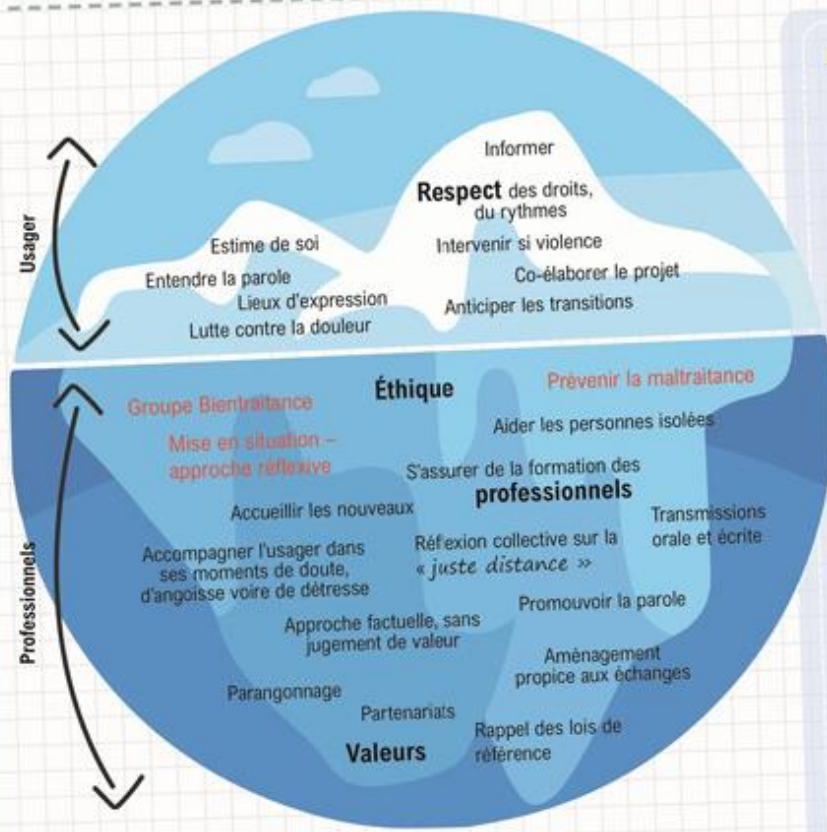
### OBJECTIF

La promotion de la bientraitance est un enjeu majeur pour le système de santé aujourd'hui.

C'est une démarche globale d'accompagnement de l'utilisateur et d'accueil de l'entourage visant à **promouvoir le respect de leurs droits et libertés, leur écoute et la prise en compte de leurs besoins**, tout en prévenant la maltraitance.

Elle favorise :

- L'**implication des usagers** dans leurs soins et leur accompagnement, dimension centrale de la qualité, de la sécurité.
- La **qualité de vie au travail**, en se centrant sur le sens du travail.
- Le **développement de l'engagement** des usagers et de l'auto-détermination.



**Usager**

- Estime de soi
- Entendre la parole
- Lieux d'expression
- Lutte contre la douleur

**Respect** des droits, du rythmes

- Intervenir si violence
- Co-élaborer le projet
- Anticiper les transitions

**Prévenir la maltraitance**

- Aider les personnes isolées
- Transmissions orale et écrite

**Professionnels**

- Accueillir les nouveaux
- Accompagner l'utilisateur dans ses moments de doute, d'anxiété voire de détresse
- Approche factuelle, sans jugement de valeur
- Parangonnage
- Partenariats
- Valeurs

**Éthique**

- S'assurer de la formation des professionnels
- Réflexion collective sur la « juste distance »
- Promouvoir la parole
- Aménagement propice aux échanges
- Rappel des lois de référence

**Groupe Bientraitance**

Mise en situation – approche réflexive


Réaliser un Projet d'établissement construit avec le concours des professionnels, des usagers et garant de la promotion de la Bientraitance

**Le Saviez-vous ?**

**La Commission nationale** pour la lutte contre la maltraitance et la promotion de la bientraitance a élaboré une définition de la maltraitance que l'on retrouve dans la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants :


« Il y a maltraitance d'une personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action, compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux, et/ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement. Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non ; leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle. Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations. »

© QualiREL Santé-Mars 2024



www.qualirelsante.com  
Tel : 02 40 84 89 30  
contact@qualirelsante.com

Pour en savoir plus, retrouvez l'intégralité des RBPP : flashez le QRcode, juste ici !



11

# QUIZ

Fiche n°1  
La bientraitance :  
Définition et repères  
pour la mise en œuvre



1. La promotion de la bientraitance implique :  
(Cocher la bonne réponse)

- Des actions individuelles
- Des relations collectives
- Les deux

2. La promotion de la bientraitance est à destination : (Cocher la bonne réponse)

- Des aidants
- De l'usager
- De la famille de l'usager

3. Les pratiques de bientraitance sont mises en œuvre :  
(Cocher la bonne réponse)

- Par les soignants
- Par le personnel administratif
- Par la Direction
- Par tout le personnel de l'établissement

## En pratique, chez nous ...

commencez maintenant,  
notez ici tout ce que vous voulez !

La bientraitance est une démarche collective. Les aides-soignantes et les agents de nuit y ont été formés fin d'année 2024.

Chaque résident a un projet personnalisé, qui permet au personnel de respecter ses envies, ses besoins et ses habitudes. Le résident doit se sentir écouté et l'établissement doit respecter ses droits, sa singularité, sa dignité... Il est nécessaire d'informer la personne accueillie sur ce qui pourrait la concerner.

Le personnel utilise un langage respectueux, sans infantiliser les résidents.

Le personnel est réactif aux besoins de l'usager et apporte une réponse adaptée.

Des commissions animations et des commissions menus sont mises en place afin de permettre aux résidents d'exprimer leurs préférences.

Le Conseil de Vie Sociale permet lui aussi aux résidents et à leurs proches de pouvoir s'exprimer librement sur le fonctionnement de l'établissement. Ces remarques sont à prendre en compte, puisque l'ensemble du personnel travaille pour le bien être du résident.

## Les réponses du Quiz

1. Les deux : c'est une culture inspirant des actions individuelles et des relations collectives à destination de l'usager.
2. La bientraitance cible d'abord l'usager, bien sûr, elle est bénéfique à tous.
3. La bientraitance est mise en œuvre par tout le personnel de l'établissement.

© QualiREL Santé - 2024  
- Toute réimpression sans autorisation est interdite



www.qualirelsante.com  
Tel : 02 40 84 69 30  
contact@qualirelsante.com

Pour en savoir plus,  
retrouvez l'intégralité  
des RBPP : flashez le  
QRcode, juste ici !



## 2. RBPP 2 : les attentes de la personne et le projet personnalisé

Le + des  
M Q M S

V. 2024

Fiche n°2

### Les attentes de la personne et le projet personnalisé

Selon les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de la Haute Autorité de Santé (HAS) publiées en 2008.

#### Objectif

**Le Projet personnalisé** témoigne explicitement de la prise en compte des attentes de la personne accompagnée.  
*C'est un document évolutif issu de la loi 2002-2.*

Les responsables et personnels d'encadrement sont garants de la démarche mais tous les professionnels sont concernés.

Il est possible de s'appuyer sur plusieurs supports et outils pour le construire :  
Questionnaires de satisfaction, Conseil de la Vie Sociale, contrat de séjour ou Document Individuel de Prise en Charge.

#### Une démarche en 5 étapes pour construire le projet personnalisé de la personne accompagnée en tenant compte de ses attentes.

**1.** Analyse de la situation, construire la base du projet et préparer le choix des objectifs et des modalités d'actions.

**2.** Co-construction du projet, en lien avec les habitudes de vie et dans le respect de la personne accompagnée.

**3.** Phase de décision, dégager les objectifs en lien avec l'offre proposée et réorienter si nécessaire.

**4.** Mise en oeuvre, respecter le confort de vie et favoriser l'autonomie en ajustant le projet si nécessaire.

**5.** Co-évaluation, analyser annuellement les écarts entre les effets attendus et réalisés et formuler de nouvelles attentes.

**Démarche dynamique de co-construction issue d'un dialogue régulier**

© QualiREL Santé - Mars 2024

www.qualirelsante.com  
Tel : 02 40 84 69 30  
contact@qualirelsante.com

Pour en savoir plus, retrouvez l'intégralité des RBPP : flashez le QRcode, juste ici !

# Quiz

Fiche n°2  
Les attentes de la personne  
et le projet personnalisé



1. Que prend en compte le projet personnalisé ? (Cocher la bonne réponse)

- La volonté de la famille de la personne accompagnée
- Les attentes de l'usager
- Les souhaits des professionnels

2. Remettez dans l'ordre les étapes de la construction du projet personnalisé. (Mettez les numéros des étapes dans les cases prévues à cet effet)

- Co-évaluation
- Analyse de la situation
- Phase de décision
- Co-construction du projet
- Mise en œuvre

3. Quels outils peuvent être utilisés pour orienter le projet personnalisé ? (Barrez l'intrus)

- Questionnaire de satisfaction
- Conseil de vie sociale
- Dossier administratif
- Contrat de séjour ou Document Individuel de Prise en Charge

## En pratique, chez nous ...

L'établissement réalise un projet de vie personnalisé dans les six mois qui suivent l'entrée dans la mesure du possible. Une réévaluation annuelle des objectifs est réalisée.  
Les PVP sont programmés chaque mois ainsi que la contractualisation avec le résident et/ou ses proches.  
L'établissement a mis en place la notion de référent : un référent soignant par résident et par étage.  
Un tableau de suivis a été réalisé pour suivre la réalisation des PVP.  
Une procédure a été réalisée en 2022, avec le Réqua, la psychologue et la cadre de santé expliquant le déroulé, les tenants et les aboutissants du PVP.

## Les réponses du Quiz

- 1. Le projet personnalisé tient compte explicitement de la prise en compte des attentes de la personne.
- 2. 1ère étape : Analyse de la situation
- 2ème étape : Co-construction du projet
- 3ème étape : Phase de décision
- 4ème étape : Mise en œuvre
- 5ème étape : Co-évaluation
- 3. L'outil qui ne peut être utilisé pour orienter le projet personnalisé est le dossier administratif.

© QualiREL Santé - Mars 2024  
QualiREL Santé - www.qualirelsante.com

© QualiREL Santé - Mars 2024



www.qualirelsante.com  
Tel : 02 40 84 69 30  
contact@qualirelsante.com

Pour en savoir plus,  
retrouvez l'intégralité  
des RBPP : flashez le  
QRcode, juste ici !




### 3. RBPP 3 : concilier vie ne collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement

Fiche n°3

## Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement

Selon les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de la Haute Autorité de Santé (HAS) publiées en 2009



### Les grandes étapes

- 1. Préparer l'arrivée avec la personne accompagnée**  
Visiter  
Remettre le livret d'accueil  
Annoncer son arrivée  
Associer tous les professionnels.
- 2. Identifier un référent**  
Interlocuteur privilégié.  
Repères spatio-temporels, relationnels et affectifs, vigilance les premières semaines.
- 3. Recueillir les informations et créer le Projet Personnalisé**  
Recueillir les besoins et les attentes pour trouver sa place au sein de la collectivité.
- 4. Préserver et développer l'autonomie**  
Accompagner les actes de la vie quotidienne.  
Respecter le rythme de la personne.

---

L'usager : Droits et libertés, autonomie / La collectivité : Obligations et règles sociales

#### Intimité, vie privée et personnalisation

L'espace personnel de l'usager  
Meubler et aménager leur espace créer leur univers  
Signe de reconnaissance sur la porte individualiser  
Ne pas entrer en l'absence de l'usager respecter

La vie personnelle quotidienne  
Respecter l'intimité (soins, toilette...)  
Protéger la **vie privée** et la confidentialité  
Faciliter les **visites** et respecter leur caractère privé  
Proposer un **programme d'activités personnalisés**


#### L'individu au sein de la vie collective

- Reserver des espaces à la collectivité et aux visites privées et identifier les lieux de vie.
- Adapter la vie collective (repas, sommeil) au rythme de chaque usager.
- Développer des activités collectives en lien avec le projet d'établissement tout en favorisant et respectant la libre expression et la libre participation.
- Accompagner l'usager dans la construction de son intimité et de son intériorité.
- Privilégier l'utilisation des tenues professionnelles pour les soins et le vouloement.

#### Le cadre de la vie collective

- Définir des règles de fonctionnement de la collectivité en lien avec le projet d'établissement : le règlement de fonctionnement.
- Inscrire l'établissement dans les réseaux d'accueil sur le territoire.
- Privilégier les petites unités, de composition réfléchie, pour favoriser la communication, la convivialité et la personnalisation.
- Mettre en place des réunions d'échanges et de réflexion pluri-professionnelles.

Echanger sur les règles de vie collective afin d'accompagner leur appropriation à travers des temps de parole dédiés aux usagers.



www.qualirel-sante.com  
Tel : 02 40 84 69 30  
contact@qualirel-sante.com

Pour en savoir plus, retrouvez l'intégralité des RBPP : flashez le QRcode, juste ici !



## Quiz

1. Parmi les exemples d'étapes facilitant la personnalisation de l'accueil, **barrer l'intrus**.

- Arrivée préparée
- Référent identifié
- Autonomie limitée
- Projet personnalisé créé

2. Cochez les éléments compris dans la notion de « vie personnelle quotidienne » :

- Vie privée et confidentialité
- Réunions d'échanges et de réflexion pluri-professionnelles
- Programme d'activités personnalisé

3. Reliez chaque catégorie aux bons mots dès :

- L'usager
- La collectivité
- Autonomie
  - Obligation
  - Droits et libertés
  - Règles sociales

### En pratique, chez nous ...

L'EHPAD Saint Joseph doit trouver un équilibre entre la vie en collectivité et l'accueil personnalisé pour chaque résident. Pour ce faire, un projet de vie personnalisé est réalisé par un référent pour chaque résident. Il comporte les habitudes, les besoins, les envies du résident. Ce qui permet aux professionnels de personnaliser l'accompagnement.

Concernant la vie en collectivité, l'établissement organise les repas en salle à manger afin de favoriser les liens sociaux entre les résidents. De plus, des espaces communs ont été aménagés (salons) ainsi que des salons d'hôtes dans un même but : favoriser les échanges spontanés et les relations sociales.


L'EHPAD met en place des animations variées permettant de répondre aux besoins de l'ensemble des résidents (animations collectives - jeux..., animations individuelles - lecture du journal...), chacun est libre d'y participer ou non.

Sur chaque porte se trouve : une photo, le nom et le prénom de la personne accueillie.

### Les réponses du Quiz

1. L'intrus est Autonomie limitée. L'objectif est au contraire de la préserver et de la développer. 2. Vie privée et confidentialité + Programme d'activités personnalisé font partie de la vie personnelle quotidienne. 3. L'usager = droits et libertés, autonomie. La collectivité = obligation, règles sociales.

## 4. RBPP 5 : la démarche éthique dans les établissements et services sociaux et médico sociaux




V. 2024

Fiche n°5

### La démarche éthique dans les établissements et services sociaux et médico sociaux

Selon les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de la Haute Autorité de Santé (HAS) publiées en 2010



## Objectif

La démarche éthique c'est une approche réflexive face aux questionnements, aux dilemmes rencontrés dans le soin et l'accompagnement.

Pour **sensibiliser les personnels des établissements** et des services sociaux et médico-sociaux sur la place de la démarche éthique dans les pratiques professionnelles.

Cette démarche de réflexion éthique, **au bénéfice de la personne soignée** ou accompagnée, peut concerner ses proches et elle aura aussi des **impacts positifs** sur la qualité du travail des professionnels.


Par exemple : le refus d'alimentation d'une personne en situation de handicap, le dilemme entre liberté et sécurité pour une personne âgée qui déambule, une limitation des traitements actifs en fin de vie, ... autant de **situations complexes qui demandent des temps de discussion**, d'échanges, de réflexion pour tenter d'identifier la réponse la plus adaptée.

Sans jugement, sans a priori, le partage des questionnements au sein des équipes contribue à **redonner du sens à la pratique** professionnelle de chacun au sein d'un établissement ou d'un service.

---

### De quoi s'agit-il ?

**Questionnement des pratiques** au regard des valeurs personnelles, professionnelles et institutionnelles




Pluralité de points de vue

Un espace de débats et réflexion collective

Prise de décision au plus proche du bien-être de l'utilisateur


Relation de confiance

© QualiREL, Santé Plus 2020



www.qualirelsante.com  
Tel : 02 40 84 69 30  
contact@qualirelsante.com

Pour en savoir plus, retrouvez l'intégralité des RBPP : flashez le QRcode, juste ici !





# Quiz

## 1. Mots mêlés

neutralité                      débat  
confidentialité              réflexion  
engagement                  décision  
indépendance                confiance  
bienveillance                usager  
régularité  
volontariat



## En pratique, chez nous ...

Toutes les prises en charge HAD sont discutées en équipe pluridisciplinaire avec le médecin coordonnateur, l'équipe HAD et les professionnels présents.

Une élaboration et un suivi des PVP est réalisé.

Des discussions éthiques avec le médecin coordonnateur et en équipe pluridisciplinaire des situations complexes en lien avec les usagers et les familles ont lieu.

Des échanges sont effectués sur les situations complexes.

**PROJET** : collaboration avec le CH de Morteau pour une participation à des commission éthique.

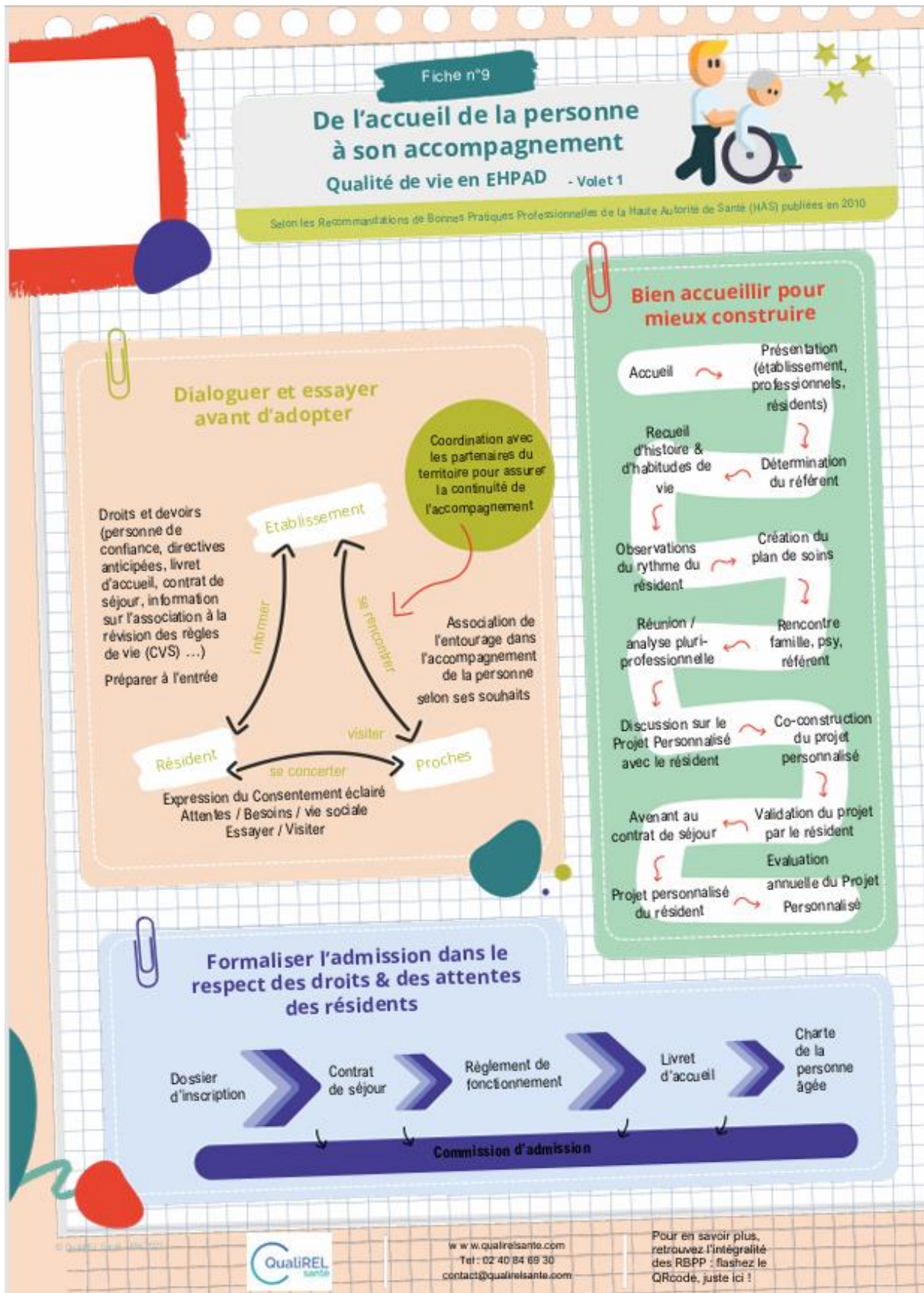
## Les réponses du Quiz



© QualiREL, Santé Mars 2019  
- Gracieux passage www.alternatives.fr



## 5. RBPP 9 : de l'accueil de la personne à son accompagnement



## Quiz

Fiche n°9  
De l'accueil de la personne  
à son accompagnement  
Qualité de vie en EHPAD - Volet 1



1. Selon l'ANESM, comment se nomme le projet contractualisé entre l'établissement et le résident ? (Cocher la bonne réponse)

- Dossier administratif
- Projet personnalisé
- Charte de la personne âgée
- Plan de soins

2. Comment se nomme le professionnel de l'EHPAD qui accompagne un résident dans la réalisation de son projet personnalisé ? (Cocher la bonne réponse)

- Directeur
- Cadre administratif
- Référent
- Tuteur

### En pratique, chez nous ...

commencez maintenant,  
notez ici tout ce que vous voulez !

L'établissement accueille le résident et ses proches. Plusieurs documents sont transmis au résident : le contrat de séjour, le règlement de fonctionnement et le livret d'accueil.

Une présentation et visite des locaux est réalisée quand cela est possible.

Le psychologue prend contact avec la famille pour réaliser un recueil de données.

Une actualisation de l'ensemble des documents a été réalisée :

- contrat de séjour
- livret d'accueil
- règlement de fonctionnement

Un avenant au contrat de séjour est réalisé en cas de modification.

Un projet de vie personnalisé et un plan de soin est ensuite réalisé par une infirmière.

### Les réponses du Quiz


1. Le projet contractualisé entre l'établissement et le résident se nomme le projet personnalisé.  
2. Le professionnel de l'EHPAD qui accompagne un résident dans la réalisation de son projet personnalisé est le référent.

## 6. RBPP 10 : organisation du cadre de vie et la vie quotidienne et sociale

Fiche n°10

# Organisation du cadre de vie et de la vie quotidienne et sociale

## Qualité de vie en EHPAD - Volets 2 et 3



Selon les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de la Haute Autorité de Santé (HAS) publiées en 2011

### Définition

<p><b>Cadre de vie :</b> environnement physique, matériel, social et organisationnel, lié au fonctionnement de l'établissement.</p>	<p><b>Vie quotidienne :</b> ensemble des gestes, actes, activités accomplis chaque jour par une personne dans le but de prendre soin d'elle-même et de participer à la vie sociale.</p>	<p><b>Vie sociale :</b> l'ensemble des relations que le résident est amené à avoir avec d'autres personnes.</p>	<p><b>Rôle social :</b> comportement, conduite ou fonction d'une personne à l'intérieur d'un groupe, chaque individu ayant plusieurs rôles sociaux qui évoluent dans le temps et se transforment.</p>
---	---	---	---

**Le concept de qualité de vie**

### Organisation du cadre de vie et de la vie quotidienne

**La vie privée du résident**

- Possibilité de faire de sa chambre un nouveau « chez-soi ».
- **Respecter ses habitudes personnelles** et son **intimité**, sa **dignité**, reconnaître sa **vie affective et intime**, faciliter les conditions de pratique de sa **vie spirituelle**, de sa **liberté d'expression**, respecter sa **liberté d'aller et venir** tout en assurant sa sécurité.
- **Respecter le droit à l'image.**

**Le résident et la vie collective au quotidien**

- Organisation personnalisée : du lever, du petit-déjeuner, de la toilette, du coucher et de la nuit.
- Aménager les espaces dédiés aux repas pour en faire des moments privilégiés de plaisir et de convivialité.
- Diversifier les possibilités de rencontre.
- Inviter les personnes à profiter des espaces extérieurs.
- Prendre en compte le choix de la personne dans son cadre de vie.

**La vie quotidienne du résident : les relations avec les professionnels**

- Intégrer les « facteurs de qualité de la vie quotidienne » au projet d'établissement :
  - Pouvoir identifier facilement les professionnels.
  - Encourager la demande et les initiatives des résidents vers les professionnels.
  - Renforcer les compétences relationnelles des professionnels.
  - Favoriser l'accompagnement et le soutien de la personne dans l'exercice de ses droits individuels.

**Repérer de manière précoce l'isolement social**

### La vie sociale des résidents

**Favoriser les relations entre les résidents**

- **Mettre à disposition des espaces de rencontre, de socialisation d'apaisement et de bien être.**
- Optimiser la **mise en relation entre les résidents** dans le cadre de la vie quotidienne, et des activités collectives d'animation socio culturelle.
- **Impliquer tous les professionnels** dans la vie sociale des résidents.
- **Encourager l'entraide** pour participer à la vie sociale.

**Maintenir les liens avec les proches**


- Favoriser le **maintien des relations résidents / proches**, et reconnaître la place des proches dans l'**accompagnement** des résidents.
- Impliquer les **autres acteurs de la vie sociale** dans l'établissement (bénévoles, associations...).

**Favoriser la participation du résident et de ses proches à la vie de l'établissement**

- Renforcer l'efficacité du **Conseil de Vie Sociale** (coconstruction des règles de vie et de fonctionnement, rôle, actions menées, affiches les CR du CVS...).
- Développer d'**autres formes de participation collective** formelle : liste des commissions ouvertes aux résidents.
- Encourager la **participation des proches** et de leurs associations.
- **Prendre en compte l'expression de tous les résidents.**

**Favoriser la participation du résident à la vie de la cité**

- Favoriser les **rencontres avec les autres citoyens, participer aux événements du territoire.**
- Favoriser l'**exercice des droits civiques et à la vie citoyenne.**
- Reconnaître le **rôle d'acteur économique** des résidents.



www.qualisante.com  
Tel : 02 40 84 69 30  
contact@qualisante.com

Pour en savoir plus, retrouvez l'intégralité des RBPP : flashez le QRcode, juste ici !

# Quiz



1. Remplir les cases avec les lettres correspondant à la définition juste :

- Vie sociale
- Rôle social
- Vie quotidienne
- 

a) comportement, conduite ou fonction d'une personne dans un groupe  
b) actes et activités accomplis chaque jour par une personne  
c) relations entre le résident et les autres

2. Comment faciliter les relations entre le résident et les professionnels ? (Cocher la bonne réponse)

- Favoriser le maintien des relations entre les résidents et leurs proches
- Pouvoir identifier facilement les professionnels
- Favoriser l'exercice des droits civiques
- 

## En pratique, chez nous ...

L'établissement accueille le résident dans le respect de ses droits (droit à l'image...)

Les chambres sont individuelles et personnalisées.

Des salons d'hôtes et des petits salons ont été aménagés afin de favoriser les liens sociaux.

Des animations sont proposées quotidiennement, notamment des animations intergénérationnelles. Aussi, les bénévoles des différentes associations organisent également des animations, ce qui permet de faire le lien avec l'environnement social.

L'établissement établit des liens avec les familles.

Le CVS permet de garantir l'expression des résidents et de leur entourage sur le fonctionnement de l'établissement.


Un questionnaire de satisfaction est réalisé tous les deux ans.

## Les réponses du Quiz

1. Vie sociale : Réponse c  
Rôle social : Réponse a  
Vie quotidienne : Réponse b  
2. Pour faciliter les relations résident / professionnel, il est important pour le résident de pouvoir identifier facilement les professionnels de l'établissement.

## 7. RBPP 11 : l'accompagnement personnalisé de la santé du résident

Fiche n°11



### L'accompagnement personnalisé de la santé du résident

Qualité de vie en EHPAD - Volet 4

Selon les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de la Haute Autorité de Santé (HAS) publiées en 2012

## Objectif

Le volet soins du projet personnalisé tient compte des besoins du résident et de ses attentes.

Pour les **professionnels exerçant dans les EHPAD**, et plus particulièrement aux professionnels médicaux et paramédicaux.

La finalité des soins est de permettre au résident d'avoir la **meilleure qualité de vie possible**.

### Information du résident

*(et ses proches s'il le souhaite)*

- Sur ses droits liés à sa santé et le partage des informations le concernant.
- Accès aux informations relatives à son accompagnement, à son dossier médical.
- Confidentialité et protection des informations et données relatives à la personne âgée.

### Prévention et gestion des risques

- Evaluation régulière des risques → Fausses routes, chutes, escarres, fugue, addiction, dénutrition, malnutrition, sexualité, harcèlement...
- Mises en place de soins adaptés → Limiter les conséquences.

### Coordination des soins

- Au sein de l'EHPAD (médecin traitant, HAD...)
- Continuité domicile-EHPAD, entre les services de l'EHPAD et avec l'hôpital.
- Mobilisation des experts et partenaires du territoire.

### Participation du résident à son projet de soin

*(et ses proches s'il le souhaite)*

- Co construction du projet d'accompagnement avec l'équipe
- Mise en place des soins adaptés à ses besoins (préserver l'autonomie, réinterroger le refus de soins, proposer des alternatives...)
- Association de la personne âgée à la gestion de son traitement médicamenteux
- Accompagnement pour favoriser la compréhension et l'adhésion et ainsi assurer la continuité du parcours de la personne âgée
- Rapport bénéfice/risque pour proposer des modalités d'accompagnement à la santé de la personne âgée
- Prise en charge de la douleur
- Appui sur les activités et approches non médicamenteuses
- Accompagnement de la santé mentale

### Accompagnement Fin de Vie


Adapter l'accompagnement du résident (recueil de ses besoins et ses volontés, personne de confiance, directives anticipées...), des proches (information, échange...) et des professionnels (formation, analyse de pratiques...)

- Accompagnement du personnel.
- Accompagnement au deuil vécu par la personne âgée.

### Prévention en Santé

- Définition des soins du résident
- Mise en œuvre d'un programme de prévention et d'éducation en santé
- Facilitation de la compréhension des messages de prévention.
- Accompagnement de la personne âgée et organisation du dépistage et des soins de prévention.

© QualiREL - 2012



[www.qualirelsante.com](http://www.qualirelsante.com)  
 Tél : 02 40 84 69 30  
[contact@qualirelsante.com](mailto:contact@qualirelsante.com)

Pour en savoir plus, retrouvez l'intégralité des RBPP : flashez le QRcode, juste ici !



## Quiz

1. Quel risque n'est pas lié à la santé du résident ? (Cocher la bonne réponse)

- Chute
- Escarre
- Fausse route
- Bum-out

2. Comment se nomme l'équipe externe à l'établissement qui peut accompagner le résident à la fin de sa vie ? (Cocher la bonne réponse)

- Equipe d'accompagnement de fin de vie
- Equipe mobile de soins palliatifs
- Equipe mobile de gériatrie
- Equipe mobile d'euthanasie

3. Comment se nomme la démarche évoquant les souhaits des résidents concernant leur fin de vie ? (Cocher la bonne réponse)

- Personne de confiance
- Directives anticipées
- Soins palliatifs
- Plan de soins

### En pratique, chez nous ...

L'établissement réalise un plan de soins adapté en collaboration avec les professionnels de soins, le résident et ses proches s'il le souhaite. Ce projet de soins permet aussi de préserver l'autonomie du résident.

L'établissement réalise une prise en charge de la douleur. Il assure aussi la prévention et la gestion des risques (chutes, fugues, contentions...)

Dès lors qu'une personne arrive dans une phase de fin de vie, l'établissement fait appel à l'Hospitalisation A Domicile.

Les données médicales sont sécurisées

Un projet est en cours : la création d'un livret thérapeutique et des réunions avec les autres médecins généralistes organisées par le médecin coordonnateur de l'EHPAD.

### Les réponses du Quiz

1. Le risque qui n'est pas lié à la santé du résident est le bum-out. 2. C'est l'équipe mobile de soins palliatifs. Il existe des équipes mobiles d'euthanasie en Belgique. 3. La démarche se nomme les directives anticipées.

## 8. RBPP 13 : prise en compte de la souffrance psychique de la personne âgée

Fiche n°13

### Prise en compte de la souffrance psychique de la personne âgée

Selon les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de la Haute Autorité de Santé (HAS) publiées en 2014

#### Objectif

La souffrance psychique, et d'une manière plus générale la santé mentale, des personnes âgées et ses différentes formes d'expression sont souvent banalisées et mises sur le compte du seul vieillissement. Pourtant, la dépression des personnes âgées est une pathologie. Elles constituent une population vulnérable face au risque suicidaire.

Donner des éléments de réflexion concernant la **prévention, le repérage, l'évaluation et l'accompagnement** de la souffrance psychique de la personne âgée, en utilisant des outils adaptés.

Co-construire le **projet d'accompagnement** en santé mentale avec la personne accompagnée et le réévaluer au regard de l'évolution de ses besoins.

**« De la reconnaissance d'une souffrance psychique ... à l'organisation de sa prise en charge »**

#### Actions mises en oeuvre par la structure

- La **formation des professionnels** au repérage des signes de souffrance psychique.
- L'**écoute et la légitimation de la parole** des professionnels signalant une situation de souffrance psychique ou un risque suicidaire.
- L'**élaboration des protocoles** pour le partage des informations.
- L'**analyse** des observations formulées par les professionnels.
- La **concertation** des informations internes.
- La **coordination avec des partenaires identifiés**.
- La mise en place d'un **processus de suivi** et/ou d'une **veille** des situations à risque.
- La **réévaluation régulière** des situations.
- L'**élaboration d'un protocole d'accompagnement** de l'équipe face à un risque suicidaire et/ou suite à un suicide.

Effets attendus sur les pratiques professionnelles

#### Bonnes pratiques mises en oeuvre par les professionnels

- **Reconnaître et entendre** les manifestations de souffrance psychique d'une personne âgée.
- **Transmettre** les informations.
- **Partager** l'analyse des signes de souffrance psychique observés.
- **Participer** à la coordination des actions mises en place, en interne et en externe, pour la prise en charge de la souffrance psychique.
- **Rester vigilant** sur l'évolution de l'état psychique de la personne (amélioration / stabilité / dégradation).
- **Partager** régulièrement l'information.
- **Se saisir** du soutien proposé par la structure.
- **Améliorer les pratiques** au sein de l'établissement ou du service.

Prévention

Histoire de vie  
Projet personnalisé  
Ressources et potentialités  
Informations  
Stabilité  
d'accompagnement  
Aidants

↓

Repérage / Évaluation

Observation  
Pluridisciplinarité - Analyse  
Outils adaptés

↓


Prise en charge

Coordination  
et complémentarité  
Place centrale  
de la personne  
Professionnels ressources  
Traçabilité

↓

Gestion des  
crises suicidaires

Alerte, évaluer,  
organiser, agir,  
soutenir.



www.qualirel-sante.com  
Tel : 02 40 84 69 30  
contact@qualirel-sante.com

Pour en savoir plus,  
retrouvez l'intégralité  
des RBPP : flashez le  
QRcode, juste ici !



## Quiz

1. Relier les propositions d'actions suivantes au responsable de leur mise en œuvre.

### Structure

- Mettre en place la coordination avec les partenaires
- Reconnaître et entendre les manifestations de souffrance psychique d'une personne âgée
- Réévaluer régulièrement les situations

### Professionnels

- Partager les informations et l'analyse des signes de souffrance psychologique
- Transmettre les informations
- Elaborer des protocoles d'accompagnement des professionnels face à un risque suicidaire

### En pratique, chez nous ...

L'EHPAD Saint Joseph dispose d'un psychologue qui rencontre les familles.

Des échanges pluridisciplinaires sont réalisés.

L'équipe de Novillars intervient au sein de l'établissement, et certains résidents peuvent être amenés à se rendre à l'accueil de jour de Novillars.

Un suivi par le CMP (Centre Médico Psychologique) du CH de Morteau est réalisé en fonction des besoins.

L'EHPAD a fait appel à une équipe mobile territoriale de gérontologie du CHU de Besançon.

Les professionnels bénéficient d'une formation sur la prise en charge de l'agressivité du résident.

Les professionnels participent également à des groupes d'analyse de la pratique.

Est affiché :

- le numéro à appeler pour déclarer une situation de maltraitance
- la charte Romain Jacob pour les personnes en situation de handicap
- la charte des droits et libertés de la personne accueillie

### Les réponses du Quiz

1. La structure doit mettre en œuvre les actions suivantes :  
Mettre en place la coordination avec les partenaires - Elaborer des protocoles d'accompagnement des professionnels ...  
Réévaluer régulièrement les situations - Transmettre les informations  
Reconnaître et entendre les manifestations des souffrances ... - Partager les informations et l'analyse des signes de souffrance psychique

## 9. RBPP 18 : ouverture de l'établissement à et sur son environnement

Selon les  
Recommandations  
de Bonnes Pratiques  
de l'ANESM

### « Ouverture de l'établissement à et sur son environnement »

Année 2008

#### De quoi s'agit-il ?

L'environnement recouvre à la fois le territoire et l'environnement familial et social des personnes accompagnées.

L'ouverture sur l'environnement est une dynamique qui mobilise les professionnels, les personnes accompagnées, leurs proches et les acteurs du territoire.



#### Trois principes

Les interactions entre l'établissement et l'environnement s'effectuent réciproquement

L'ouverture est un compromis entre les ressources du territoire, les situations des personnes et les missions de l'établissement

La mise en œuvre de l'ouverture respecte la volonté des personnes

#### Les leviers de l'ouverture

##### ► Développer les liens sociaux et de citoyenneté des personnes accueillies :

Faciliter les liens entre les personnes et leurs proches, ouvrir l'établissement à l'entourage et développer les liens de citoyenneté

##### ► Interagir avec le territoire :

Participer aux actions proposées par l'environnement, être un lieu-ressource pour l'environnement, favoriser le rapprochement avec le monde de la culture, de la formation, de l'entreprise, faciliter l'accès aux nouvelles technologies et encourager l'intervention de bénévoles

##### ► Développer le caractère accueillant de l'établissement :

Mener une réflexion sur la fonction d'accueil, questionner la pertinence de l'architecture et améliorer la communication

##### ► Soutenir les professionnels dans la mise en place de l'ouverture :

Diversifier et renforcer les compétences

#### En pratique chez nous :

L'EHPAD Saint Joseph est en partenariat avec plusieurs professionnels extérieurs, qui interviennent auprès des résidents (kinésithérapeutes, podologue, coiffeuse...).

L'EHPAD a organisé le 7 octobre 2023 des portes ouvertes afin de donner de la visibilité et ainsi mettre en avant les services que l'établissement propose.

V 2017



Pour en savoir plus,  
connectez-vous sur :  
[www.anesm.sante.gouv.fr](http://www.anesm.sante.gouv.fr)



## 10. RBPP 20 : le soutien des aidants professionnels

Selon les  
Recommandations  
de Bonnes Pratiques  
de l'ANESM

### « Le soutien des aidants non professionnels »

Année 2014



**Objectif** : Définir les **pratiques professionnelles** (secteur social et médico-social), pour **soutenir les aidants de personnes âgées, adultes handicapés ou souffrant de maladie chronique vivant à domicile**

**Aidant** : personne qui vient en aide à titre non professionnel, pour partie ou totalement, à une personne dépendante de son entourage, pour les activités quotidiennes. Cette aide régulière peut être prodiguée de façon permanente ou non et peut prendre plusieurs formes : soutien psychologique, physique, financier...



Reconnaissance de la complémentarité entre les personnes aidantes non professionnelles et les professionnels : prise en compte de leurs attentes...

Mobilisation des dispositifs ressources du territoire pour les personnes aidantes non professionnelles : plateformes d'accompagnement et de répit, proposition de formations, journée des aidants...



**Soutien des aidants non professionnels = Amélioration de leur qualité de vie et possibilité pour la personne aidée de rester à domicile**



Prévention, repérage et gestion des risques d'épuisement (physique et moral) des aidants...

Gestion des situations sensibles : situations de tensions familiales, urgences médicales, désaccord entre professionnels et aidants non professionnels...

En pratique  
chez nous :

L'EHPAD Saint Joseph propose un accueil de jour pour les personnes en perte d'autonomie progressive, résidant encore au sein de leur domicile. L'accueil s'effectue de 9h à 17h environ. L'EHPAD propose également un accueil temporaire. Cela permet aux aidants de pouvoir bénéficier d'un moment de répit. Il est nécessaire de les préserver.

De plus, la psychologue du SSIAD réalise des ateliers aidants. La cadre de santé, le médecin coordonnateur et la psychologue de l'établissement reçoivent les familles.

L'établissement organise une rencontre avec les familles une fois par an.

« Au fil des aidants » est une plateforme d'accompagnement et de répit pour les aidants déployé par le CHI-HC de Pontarlier qui un soutien psychologique et de suppléance pour les aidants à domicile ou dans leurs locaux, elle intervient sur le secteur du Haut Doubs, Pays Horloger, Pierrefontaine-les-Varans et Loue-Lison.

**AXE D'AMÉLIORATION** : faire émerger un partenariat avec la CPTS des Portes du Haut Doubs

V 2017



Pour en savoir plus,  
connectez-vous sur :  
[www.anesm.sante.gouv.fr](http://www.anesm.sante.gouv.fr)



## 11. RBPP 21 : mise en œuvre de la stratégie d'adaptation à l'emploi des personnes au regard des populations accompagnées

Selon les  
Recommandations  
de Bonnes Pratiques  
de l'ANESM

### « Mise en œuvre de la stratégie d'adaptation à l'emploi des personnes au regard des populations accompagnées »

Année 2008

#### De quoi s'agit-il ?

Pour les personnels du secteur médico-social :



- Faciliter la prise de fonction, l'exercice professionnel dans la durée, la mobilité.
- Prévenir la maltraitance liée à une stratégie d'adaptation à l'emploi au regard des populations accompagnées, inappropriée, et aux risques professionnels.
- Accompagner les évolutions.

Finalité : l'assurance de **pratiques professionnelles adaptées et bien-traitantes.**

#### Modalités de mise en œuvre

##### ► Volet 1 : L'analyse des besoins et la stratégie

Le recueil et l'appréciation des besoins et attentes des populations accompagnées et des professionnels en termes de compétences.

La définition et la mise en œuvre d'une stratégie (modes d'organisation du travail, mobilisation du personnel...).

##### ► Volet 2 : Les leviers pour l'adaptation à l'emploi

- **L'information** : organiser l'accueil et l'intégration des nouveaux personnels ainsi que l'accès à l'information relative aux populations accompagnées.
- **Le management de proximité et l'organisation** : organisation d'une phase d'accueil et d'intégration, disponibilité de l'encadrement, favorisation des échanges.
- **La formation** : identifier les besoins de formation, mettre en œuvre et suivre les formations des professionnels.

#### En pratique chez nous :

Le service RH de l'EHPAD Saint Joseph réalise un certain nombre d'entretien d'embauche afin de pouvoir répondre aux besoins de l'établissement en termes de personnel, mais aussi en fonction des besoins de la population accueillie au sein de l'EHPAD.

Pour les nouveaux agents, une visite de l'EHPAD est réalisée, et ces derniers sont doublés les premiers jours.

Des entretiens annuels d'évaluation et de formation sont réalisés par la cadre de santé une fois par an. Un plan de formation en découle et des formations sont alors proposées aux agents.

Un accompagnement du personnel est réalisé par la cadre de santé.

En cas de besoin, les postes peuvent être aménagés (temps partiel thérapeutique).

Les plannings sont réalisés tous les mois.

La cadre de santé ainsi que la responsable des ressources humaines réalisent une gestion prévisionnelle des métiers et des compétences.



V 2017



Pour en savoir plus,  
connectez-vous sur :  
[www.anesm.sante.gouv.fr](http://www.anesm.sante.gouv.fr)

